



Forfait de post stationnement

Par **EloEloEloiseEloElo**, le **04/03/2019** à **10:40**

Bonjour, j'ai reçu un FSP pour un stationnement en corse. Je vis dans le massif central et je n'ai jamais été en corse. J'ai donc contesté cet avis par courrier recommandé avec AC. Six mois plus tard voilà que je reçois une majoration .. je conteste de nouveau, expliquant que je n'avais eu aucune réponse et qu'à la date de l'infraction j'étais au travail avec mon véhicule et que mon employeur peut en attester si nécessaire. Réponse négative, ils n'ont aucune preuves que ce n'était pas mon véhicule donc ils me demandent de payer 67€ et de contester après si je le souhaite. Que dois je faire ? Je ne veux pas payer 67€ pour une erreur.
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **04/03/2019** à **13:28**

[quote]

Je ne veux pas payer 67€ pour une erreur.

[/quote]

Bonjour,

Ce n'est peut-être pas une erreur. Il se peut que vous soyez victime d'une "doublette" (même véhicule que le votre arborant de fausses plaques à votre numéro).

Par **martin14**, le **04/03/2019** à **13:35**

Bonjour,

[quote]

je conteste de nouveau, expliquant que je n'avais eu aucune réponse et qu'à la date de l'infraction j'étais au travail avec mon véhicule **et que mon employeur peut en attester si nécessaire**[/quote]

??

Ce n'est quand même pas très malin de votre part d'écrire : "mon employeur peut en

témoigner si nécessaire" ...

Il va de soi qu'il fallait joindre IMMEDIATEMENT ET SANS ATTENDRE l'attestation de votre employeur... sans vous faire prier ... ou sans attendre qu'on vous réclame quoi que ce soit ...

Par **retcha**, le **29/09/2019** à **17:05**

les jours de canicule à MARSEILLE l'horodateur sis 26 rue Louis Grobet 1 er ardt mentionnait NON PAYANT ; aucun ticket payant n'a été édité par le système

les FPS ont été contestés

.les réclamations ont été rejetés pour motif d'absence de preuve .

comment prouver ?